Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente-et-un du mois de janvier à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mil vingt-quatre.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Guillaume DUMAY - Bernard ESNAULT (suppléant de Laurent CHAT) - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON – Jean-Claude KHEBIZI (suppléant de Gilles BONNEAU) - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Claude MAULOISE - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Chantal ROYER - Stéphane VIGNOL (suppléant de Bernard HARCHEN) - Richard ZEIGER

Absents : Gilles BONNEAU - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVAULT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKEPEY

Pouvoirs : Rémy CLERIN donne pouvoir à Jean-Noël LOURY
Grégory DORTE donne pouvoir à Jean LESPINE
Robert MESLIN donne pouvoir à Jean DESNOYERS
Hervé RATON donne pouvoir à Philippe MAILLET

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	25
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes Pour :	29
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 02/2024

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-4,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus,
Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,
Considérant que le débat doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif,

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré en séance

Le 31 janvier 2024
Le Président
Jean-Noël LOURY

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux syndicats de communes ayant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Ce délai a été porté à 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57, appliqué au SDEY à partir du 1er janvier 2024.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux
Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

I. Contexte international et national

Si l'année 2023 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux, elle pourrait surtout désormais marquer définitivement le terme des quarante premières années de la décentralisation, comme si l'arbre de l'inflation ne pouvait plus cacher la forêt d'un bouleversement radical de la gestion locale.

En dépit des multiples chocs auxquels elle a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, forte remontée des taux d'intérêts) l'économie française a plutôt bien résisté jusqu'ici.
Le marché du travail est resté porteur avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019). Les ménages ont conservé un taux d'épargne élevé (18,8 % au 2ème trimestre 2023), bien supérieur à celui qui prévalait fin 2019.
Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers.
Par rapport à d'autres pays, la France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau un peu tendu cet été du fait d'une réduction de l'offre des pays producteurs.
Durant l'été, le climat des affaires s'est assombri laissant craindre un marché du travail moins porteur.
Le niveau des défaillances d'entreprises est désormais nettement supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire. Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix. La construction neuve fait face à un repli spectaculaire de son activité, qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

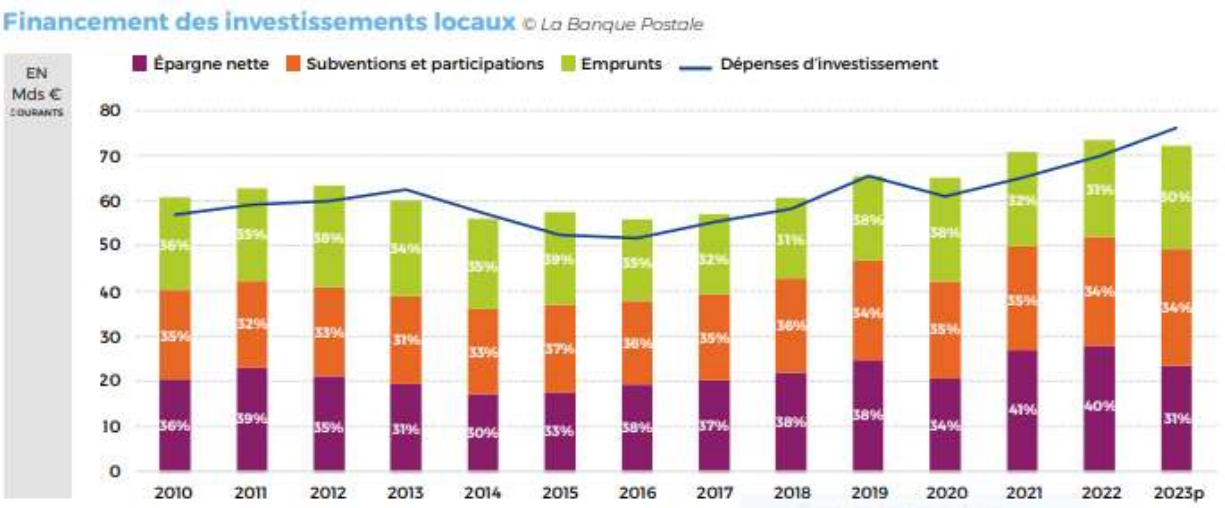

Source : balances DGFiP, prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

II. Contexte Local

Historiquement autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité dans le département de l'Yonne, le syndicat souhaite dorénavant agir en tant qu'aménageur énergétique du territoire icaunais au service de ses communes membres.

Le 29 juillet 2020, un nouveau cycle électoral a débuté avec l'installation du nouvel organe délibérant et ses 47 membres. Les orientations budgétaires qui vous sont proposées sont dans la lignée des orientations stratégiques préparées par les membres du bureau du syndicat.

Les élus du syndicat ont la volonté de mener à bien les missions historiques exercées depuis plusieurs années. C'est d'ailleurs dans le cadre du nouveau contrat de la concession d'électricité, signé le 26 octobre 2020, que nous réaliserons les travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau basse tension que les communes nous ont confié. Nous poursuivrons également notre investissement pour le réseau d'éclairage public, toujours plus performant et connecté pour une gestion optimale et optimisée de celui-ci.

C'est en développant toujours davantage l'innovation que nous créons les réseaux énergétiques de demain. L'innovation est au cœur des orientations stratégiques du syndicat, notamment avec le développement de la mobilité durable, les économies d'énergie, la production d'énergie alternative à l'énergie fossile au service de l'ensemble de nos adhérents, avec un fort accent mis sur la recherche et développement.

Le SDEY est également acteur majeur en terme du partage de données numériques avec le Service d'information géographique.

III. Présentation de la structure

Afin d'assurer sa représentativité, le syndicat est organisé en huit secteurs géographiques appelés « Commission Locale d'Energie ». Au sein de ces commissions, chaque commune dispose d'un représentant. Ces représentants désignent en leur sein des délégués qui siègent au Comité Départemental.

Les CLE, sous la responsabilité de l'élu référent, disposent d'une secrétaire administrative, interlocutrice privilégiée des communes pour leurs démarches de travaux, de la phase d'étude à celle de la réalisation.
Ces commissions se réunissent régulièrement, afin d'informer les communes des actualités du SDEY, mais également d'établir le programme des travaux, d'échanger et de dialoguer pour que les actions du syndicat soient toujours en phase avec les attentes des communes. L'essence des réflexions menées par le Syndicat doit provenir des communes.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Ces réunions sont donc primordiales pour la vie du syndicat.

Des commissions thématiques travaillent régulièrement dans leurs domaines respectifs : Développement innovations et grands projets ; Finances, personnel et concession ; Travaux et Réseaux ; Transition énergétique, ; Infrastructure de Recharges pour Véhicules Electriques ; Eclairage public ; SIG.

Chaque commission interne est coordonnée par le Vice-Président en charge de l'activité.
Les commissions donnent des avis et font des propositions au Bureau sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

IV. Contexte budgétaire et financier du SDEY

4.1. LE BUDGET PRINCIPAL (Nomenclature M14) : La section de fonctionnement

4.1.1. Les dépenses

(Voir tableau ci-après)

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

COMPTES		2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°_	Libellés	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 278 039	3 498 377	3 328 498	3 518 621	3 628 057	2 981 838 (1)
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM.	1 615 108	1 850 147	1 948 898	2 211 692	2 331 133	2 414 143 (2)
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	290 461	286 927	230 966	338 629	396 440	360 040 (3)
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	425 230	480 365	532 012	624 229	585 600	1 589 148 (4)
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		**4 608 838**	**6 115 816**	**6 040 374**	**6 693 171**	**6 941 230**	**7 345 169**
66	CHARGES FINANCIERES	172 482	146 864	123 547	102 442	145 484	152 706 (5)
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 822	278 951	26 086	81 610	1 705	322 343 (6)
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	42 053	0	0	0	360 (7)
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**4 793 142**	**6 583 685**	**6 190 007**	**6 877 223**	**7 088 419**	**7 820 578**
042	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	913 738	853 152	872 385	890 630	1 190 909	967 388 (8)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**913 738**	**853 152**	**872 384**	**890 630**	**1 190 909**	**967 388**
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		**5 706 880**	**7 436 836**	**7 062 392**	**7 767 853**	**8 279 328**	**8 787 966**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Note explicative de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

(1) **Chapitre 011 Charges à caractère général :** En 2022 -> 3 628 057 € / en 2023 –> 2 981 838 € soit une baisse de 646 219 €. Cela est dû au fait que les consommations d'électricité des bornes soient comptabilisées sur le budget annexe IRVE, la baisse drastique de la maintenance – 420 000 € du fait de la rénovation du parc EP et du transfert de la maintenance bornes sur le BA ainsi que la baisse des honoraires.

(2) **Chapitre 012 Charges de personnel :** En 2022 -> 2 331 133 € / en 2023 -> 2 414 143 € soit une évolution de 83 011 €. Cette augmentation est due à la revalorisation du point d'indice en juillet 2023 (+ 8 400 €), la réintégration d'un agent au poste de juriste à compter de septembre 2023, prime de précarité à verser à deux agents, transfert du CET du Directeur Adjoint parti dans une autre collectivité, etc…

(3) **Chapitre 014 Atténuations de produits :** En 2022 -> 396 440 € / en 2023 -> 360 040 € soit une baisse de 36 400 €. Cela concerne le reversement de la TCCFE aux communes urbaines.

(4) **Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes :** En 2022 -> 585 600 € / en 2023 -> 1 589 148 € soit une augmentation de 1 003 548 €. C'est à ce chapitre que le Syndicat comptabilise la participation du Budget Principal au Budget Annexe IRVE soit en 2023 une participation de 586 160 €, la participation que le SDEY reverse aux communes concernant les travaux Réseau Télécom et Fibre Optique (article 65888) -> en 2023 + 391 261 €, les logiciels relatifs aux logiciels « métier » (article 6518) ainsi que les indemnités aux élus.

(5) **Chapitre 66 Charges financières :** En 2022 -> 145 484 € / en 2023 -> 152 706 € soit une évolution de 7 222 €. Ce chapitre est lié aux intérêts d'emprunts (pour rappel : déblocage du solde de l'emprunt CRCA de 6 750 000 € avec premières échéances à payer à compter du 15/03/2023) et aux intérêts courus non échus = ICNE.

(6) **Chapitre 67 charges exceptionnelles :** En 2022 -> 1 705 € / en 2023 -> 322 343 € soit une augmentation de 320 638 €. Cette forte augmentation concerne principalement des remboursements de subventions à l'ADEME concernant le projet Hycaunais (153 000 €), des remboursements de consommations d'électricité aux communes de Sens et Saint- Florentin pour 147 000 €, des reversements de CEE aux communes.

(7) **Chapitre 68 Dotations aux provisions :** A la demande de la Paierie Départementale, il a été constitué une provision pour dépréciation de compte de tiers à hauteur de 20% de la créance à l'encontre de la SCI DU VILLE. (Pour mémoire, créance totale ttc : 1 795.42 € -> provision mandatée en 2023 359.08 €).

(8) **Chapitre 042 Opérations d'ordre :** En 2022 -> 1 190 909 € / en 2023 -> 967 388 € soit une baisse de 223 521 €. Cela concerne la dotation aux amortissements des immobilisations. Il y a une diminution des amortissements due aux amortissements des bornes qui sont maintenant comptabilisés sur le budget annexe IRVE.

Focus sur les dépenses du chapitre des charges à caractère général relatives aux travaux sur les réseaux

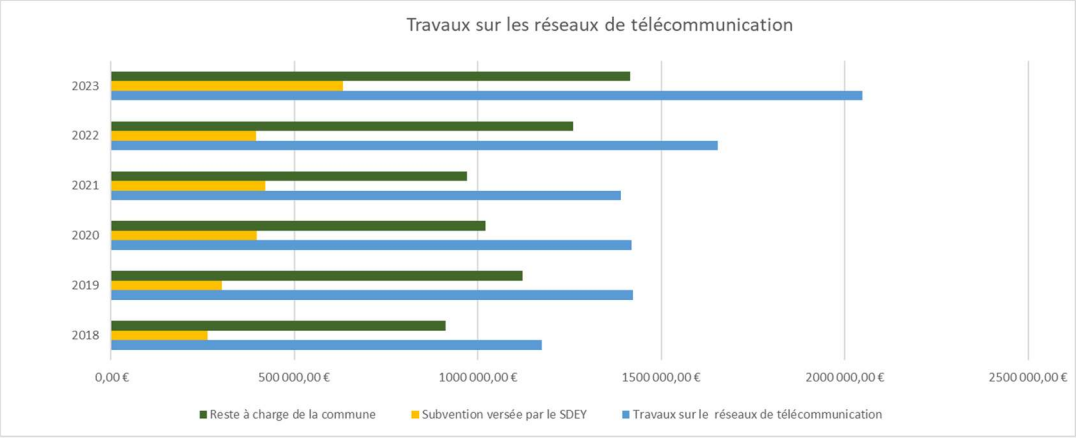

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Le syndicat apporte une subvention de 30 % pour les travaux des réseaux télécom lié à une extension ou dissimulation et 50 % pour les travaux liés à un renforcement. La subvention passe à 70 % lorsqu'il s'agit de sécurisation et cabine haute.

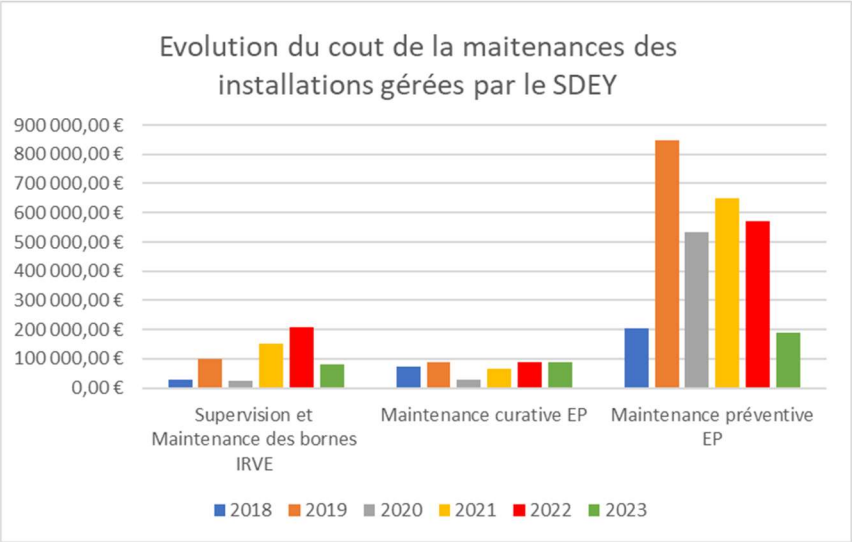

En 2023 le coût de la maintenance baisse de façon significative du fait de la rénovation en masse de l'Eclairage Public du territoire, beaucoup de communes ont transféré la compétence au Syndicat et ont pu profiter des travaux de rénovation globale ; en conséquence les installations d'une grande partie des communes de l'Yonne sont neuves.

a. Les Ressources Humaines

<u>Les effectifs du SDEY</u> :

Au 1er octobre 2023, le SDEY est composé de 43 agents.
L'agent parti en détachement l'an dernier est revenu au 01 septembre 2023.
Plusieurs recrutements sont en cours pour le service Optimisation Energétique pour le groupement d'achat d'énergies ; Biomasse, Conseil en Energie Partagée.

Il y a 56 % de femmes et 44 % d'hommes.
La moyenne d'âge est de 44 ans.

- 16 agents sont contractuels soit 37 % des effectifs ;
- 27 agents sont fonctionnaires soit 63 % ; parmi les fonctionnaires, 25 agents sont titulaires et 2 agents sont stagiaires.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

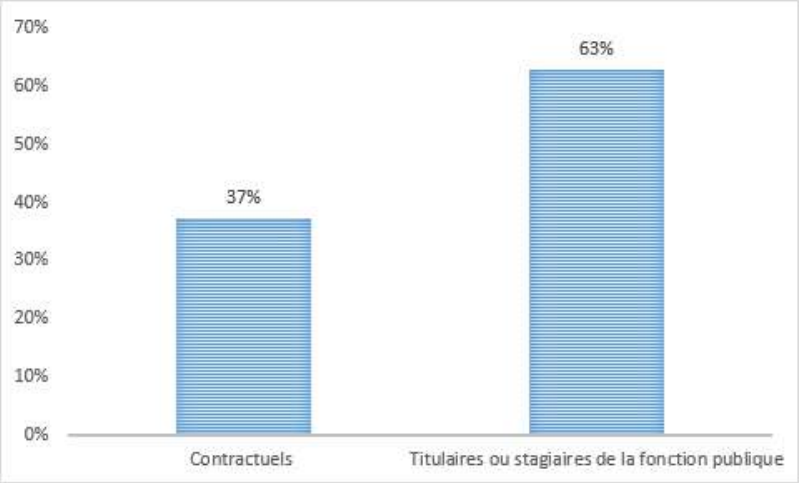

La répartition par catégorie est la suivante :

- Catégorie A : 10 agents soit 23 % des effectifs ;
- Catégorie B : 16 agents soit 37 % des effectifs ;
- Catégorie C : 17 agents soit 40 % des effectifs.

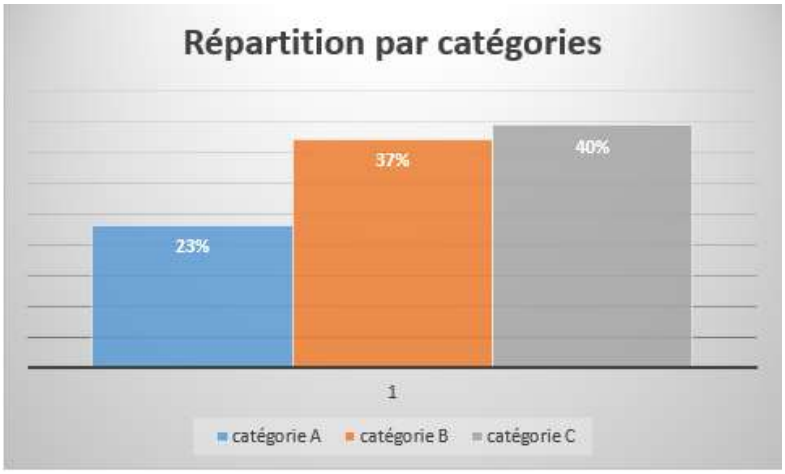

La répartition par filière est la suivante :

- 46.51 % des agents sont de la filière administrative
- 53.49 % sont de la filière technique

Le temps de travail dans l'établissement est fixé à 35h.

En décembre 2021, une délibération a été prise pour fixer la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet, cette durée est fixée à 1607 heures.
Les heures supplémentaires effectuées par les agents ne sont pas rémunérées mais ouvrent droit à des journées de repos compensateurs.

b. La rémunération

Les agents du SDEY bénéficient d'un régime indemnitaire qui représente en moyenne 29 % de leur rémunération. Le traitement indiciaire représente donc 71 %.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Le régime indemnitaire versé aux agents est composé des primes suivantes avec en % la part par rapport au montant total des primes versées :

- Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : 28.50 %
- Complément indemnitaire annuel (CIA) : 0.50 %

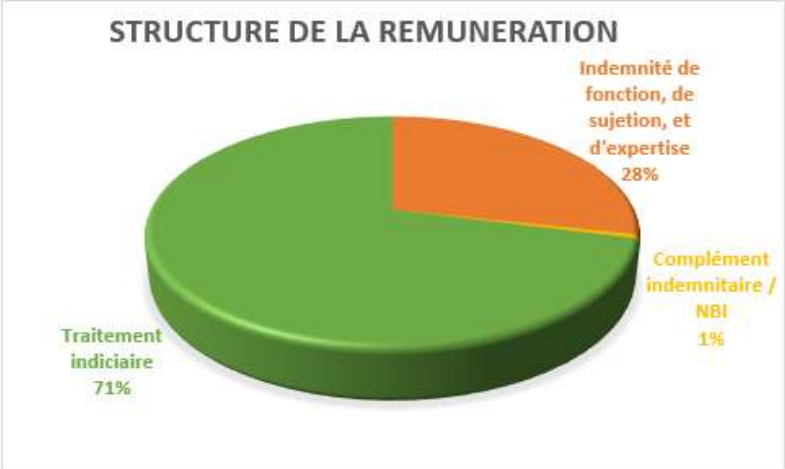

Le bureau du SDEY a délibéré le 9 juillet 2020 concernant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des techniciens et ingénieurs territoriaux (RIFSEP).
Le RIFSEEP a été mis en œuvre pour les techniciens et les ingénieurs en aout 2021.
Désormais, tous les agents du SDEY bénéficient du RIFSEP.

c. Les avantages en nature

Les tickets restaurants ont été mis en place en mai 2019. Le SDEY participe à hauteur de 60 % sur chaque ticket restaurant d'une valeur nominale de 9,00 €.

Le SDEY participe au coût de la mutuelle et de la prévoyance (maintien de salaire) dans le cadre de contrats labélisés choisis par les agents. La participation s'élève à hauteur d'un 1/3 du montant de la cotisation.
Le débat sur les garanties de protection sociale complémentaires prévu à l'article 4-III de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a été mené en janvier 2022 devant l'assemblée.
Le SDEY est adhèrent du Comité national d'action sociale permettant aux agents de bénéficier de prestations diverses (vacances, famille, aide au quotidien, etc…).
En 2025 : obligation de participation de l'employeur pour la mutuelle et la prévoyance à hauteur de 50%.

Un dispositif d'aide aux salariés, cofinancé par la Région Bourgogne Franche-Comté, a été mis en place. La Région apporte une aide financière aux employeurs publics et privés, pour la mobilité de leurs salariés dépendants de leur voiture, pour effectuer leurs déplacements domicile-travail de plus de 30 km (60 km aller-retour).
Le « ticket mobilité » est une aide financière de 40€ minimum, appliquée 11 mois sur 12, pour aider aux déplacements domicile-travail effectués en véhicule motorisé en l'absence de transport commun. Le ticket mobilité sera versé aux agents qui remplissent certaines conditions dont un déplacement de 60 km de trajet par jour.

Le SDEY prend en charge la moitié soit 20 € (10€ pour un apprenti) et l'autre moitié est financée par la Région à hauteur de 20€ (10€ pour un apprenti).
La part employeur n'est soumise à aucune charge et l'aide régionale est exonérée de cotisation sociale. Pour le salarié, l'aide de 40 € est également exonérée d'impôt sur le revenu.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique renforce les obligations des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelle femmes / hommes.

Etat des lieux de la situation au 1er octobre 2023 :

- La moyenne d'âge : 44 ans ;
- Répartition des femmes et des hommes dans la collectivité.

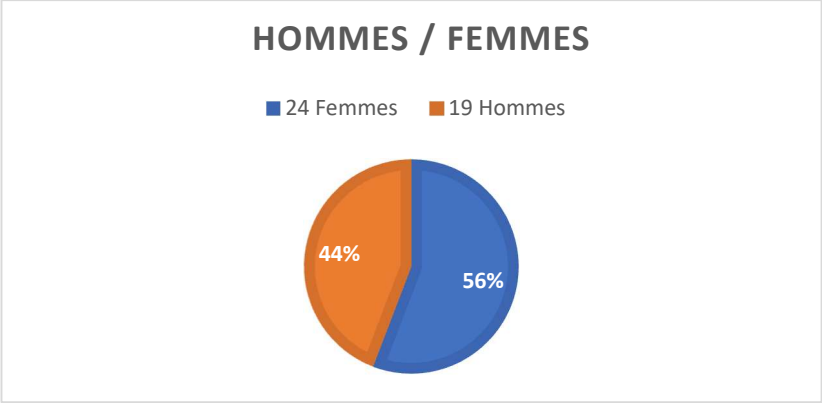

Dont :

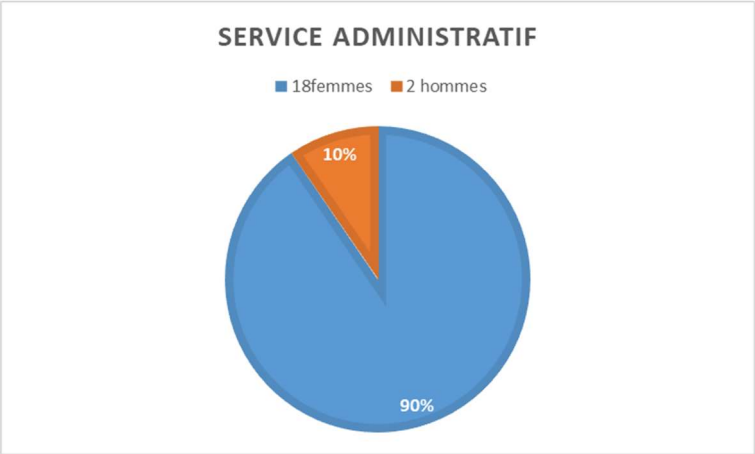

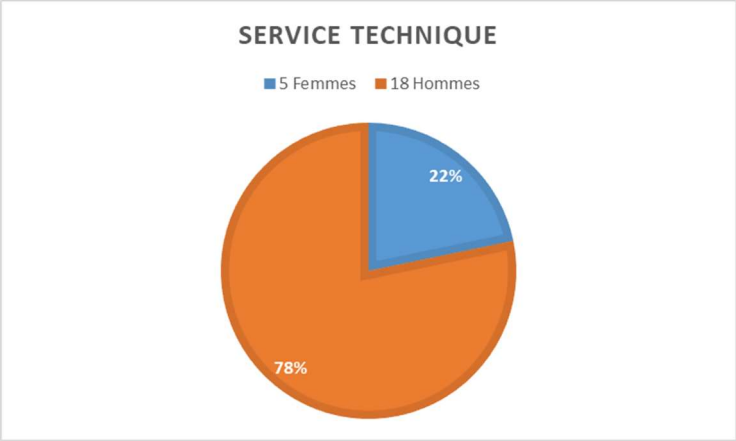

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

- Répartition des femmes et des hommes par catégorie ;

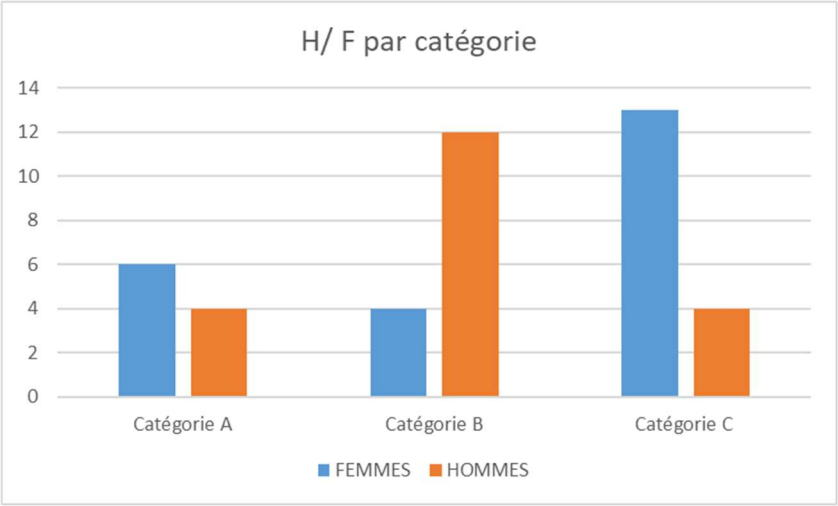

- Répartition des femmes et des hommes entre les titulaires de la fonction publique et les non titulaires (contractuels).

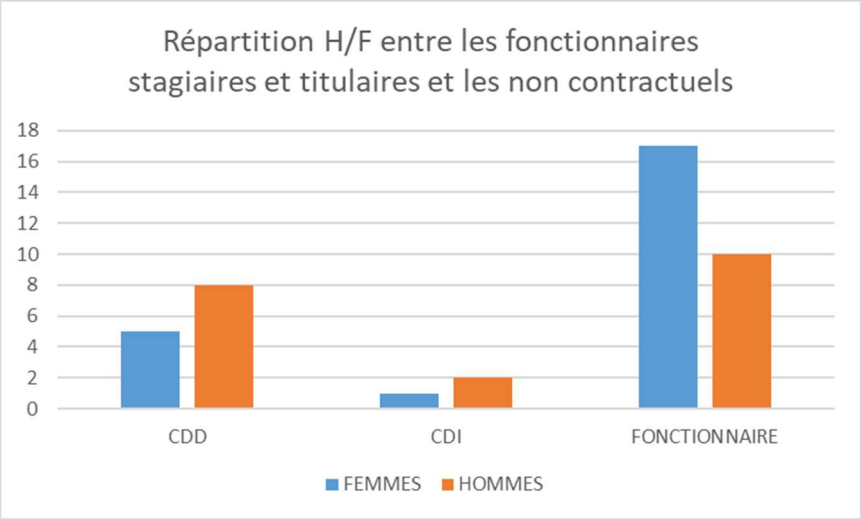

- **En 2023**, 4 fonctionnaires titulaires ont bénéficié d'un avancement de grade (3 femmes ; 1 homme)
  - ➔ 1 agent est en temps partiel sur autorisation à hauteur de 80% (1 femme)
  - ➔ 1 agent est en temps partiel de droit pour élever un enfant à hauteur de 80% (1 femme)
- **En 2022**, 1 fonctionnaire titulaire a bénéficié d'un avancement de grade (1 femme) et un agent a bénéficié d'une promotion interne (1 femme) ;
  En 2021, 3 fonctionnaires titulaires ont bénéficié d'un avancement de grade. (3 femmes) ;
  En 2020, 1 fonctionnaire titulaire a bénéficié d'un avancement de grade. (1 homme) ;
  En 2019, 2 fonctionnaires titulaires ont bénéficié d'un avancement de grade. (2 femmes) ;
  En 2018, 4 fonctionnaires titulaires ont bénéficié d'un avancement de grade (3 femmes et 1 homme) ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

4.1.2 Les recettes

COMPTES		2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°_	Libellés	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées En €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	9 166	20 518	7 381	18 900	28 683	13 217 (1)
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	942 237	1 154 603	1 053 602	972 225	1 273 427	2 172 515 (2)
73	IMPÔTS ET TAXES	5 807 514	5 847 123	5 782 175	6 152 019	6 441 038	8 333 018 (3)
74	DOTATIONS ET PATICIPATIONS	953 948	1 079 166	912 131	1 133 594	1 026 883	1 064 543 (4)
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 728 169	1 623 322	1 537 486	1 022 755	986 047	1 636 201 (5)
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		**9 441 034**	**9 724 732**	**9 292 775**	**9 299 493**	**9 756 078**	**13 219 494**
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	259 630	356 265	297 754	279 640	249 022	240 104 (6)
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	42 053	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES		**9 700 664**	**10 080 998**	**9 590 529**	**9 621 186**	**10 005 100**	**13 459 598**
042	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	88 669	60 352	58 792	57 650	104 533	52 765 (7)
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**88 669**	**60 352**	**58 792**	**57 650**	**104 533**	**52 765**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**9 789 333**	**10 141 350**	**9 649 321**	**9 678 836**	**10 109 633**	**13 512 363**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

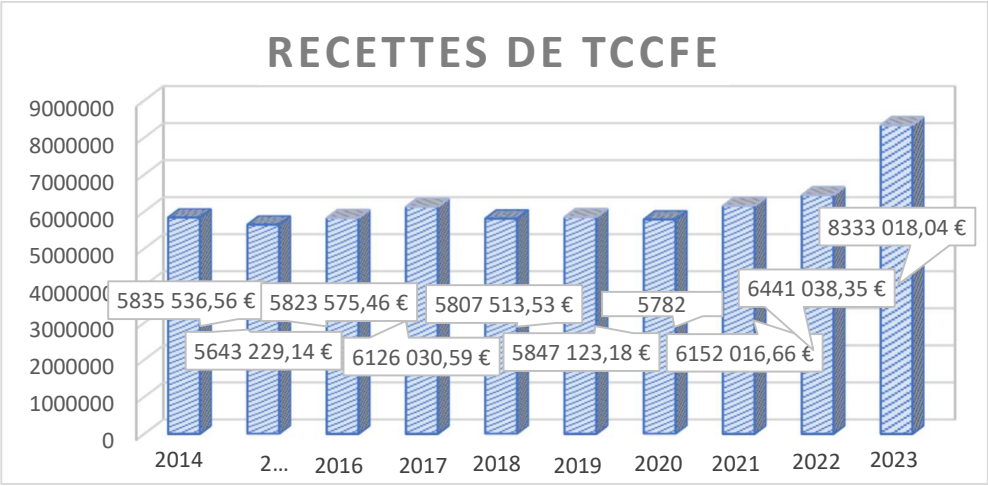

Note explicative de l'évolution des recettes de fonctionnement :

(1) **Chapitre 013 Atténuations de charges :** En 2022 -> 28 683 € / en 2023 –> 13 217 € soit une baisse de 15 466 €. Cela concerne les indemnités journalières reversées par Relyens concernant les agents en arrêt maladie.

(2) **Chapitre 70 Produits des services du domaine :** En 2022 -> 1 273 427 € / en 2023 -> 2 172 515 € soit une évolution de 899 088 €. Ce chapitre concerne la vente des CEE qui ont contribué à hauteur de 666 289 € en 2023.

A noter qu'en début d'année les recettes du premier trimestre concernant la vente des recharges des bornes ont été comptabilisées sur le Budget principal, le Budget Annexe ayant été voté en avril 2023 : le montant de ces recettes est de 54 339 €.

Les participations des communes concernant les travaux Réseau Télécom et fibre optique sont comptabilisées à ce chapitre ainsi que la « facturation du salaire et traitement du chargé de mission IRVE » au budget annexe soit en 2023, 36 438 €.

(3) **Chapitre 73 Impôts et Taxes :** En 2022 -> 6 441 038 € / en 2023 -> 8 333 018 € soit une augmentation de 1 891 980 €. En 2023 le traitement de l'accise sur l'électricité n'est plus traité directement par les fournisseurs d'électricité mais par les services de l'état ; 2023 est donc une année de mise en place et les versements ont été effectués en fonction des CA 2021 et 2022 revalorisés. De plus, des régularisations ont été effectuées par les fournisseurs d'électricité sur les années antérieures.

(4) **Chapitre 74 Dotations :** En 2022 -> 1 026 883 € / en 2023 -> 1 064 543 € soit une augmentation de 37 660 €. On y retrouve la participation des communes pour la maintenance préventive et curative, les adhésions CEP, la participation des communes concernant les études énergétiques, les adhésions au cadastre solaire, les recettes de PCT en collaboration avec ENEDIS, des subventions de l'ADEME entre autres.

(5) **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :** En 2022 -> 986 047 € / en 2023 -> 1 636 201 € soit une augmentation de 650 154 €. Cela concerne les redevances de concessions, la facturation des droits d'usage auprès d'Orange, Yconik Altitude et le Conseil Départemental (régularisations 2022 et 2023 : 536 248 €), des loyers perçus pour la location de bâtiments, ainsi que la part « personnel » des tickets restaurants.

(6) **Chapitre 77 Produits exceptionnels :** En 2022 -> 249 022 € / en 2023 -> 240 104 € soit une baisse de 8 918 €. Cela concerne les remboursements sinistres et des pénalités de retard titrées aux entreprises à hauteur de 123 785 €.

(7) **Chapitre 042 Opérations d'ordre :** En 2022 -> 104 533 € / en 2023 -> 52 765 ; Il y a une diminution des amortissements due aux amortissements des bornes qui sont maintenant comptabilisés sur le budget annexe IRVE.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

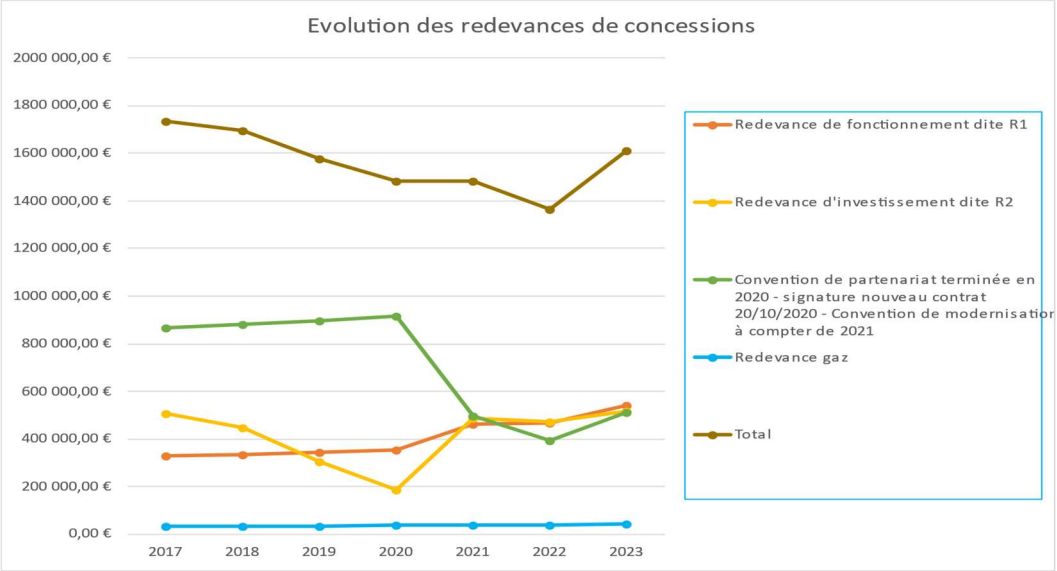

Certificats d'économie d'Energie

	CEE Encaissé	CEE reversé aux communes	Recettes pour le syndicat	Equivalent temps plein (37000€)
2018	114 266€	10 296€	103 970€	**2,8 ETP**
2019	253 757€	144 686€	109 071€	**2,9 ETP**
2020	230 833€	20 468€	210 365€	**5,7 ETP**
2021	192 664€	12 038€	180 626€	**4,8 ETP**
2022	114 280€	0	114 280€	**3 ,0 ETP**
2023	666 289€	12 311 €	653 978 €	**17.6 ETP**

Les recettes liées au CEE permettent de financer une partie des postes de techniciens.

4.2. LE BUDGET PRINCIPAL : La section d'investissement

4.2.1. Les dépenses

COMPTES		2018	2019	2020	2021	2021	2023
N°_	Libellés	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €
10	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0	0	42 687 (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 811	213 647	79 745	374 340	573 035	462 134 (2)
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	16 200	48 400	20 400	34 923	145 079	219 306(3)

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	924 119	454 947	239 738	196 997	568 478	199 584(4)
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 436 856	11 651 181	11 540 572	14 969 541	17 535 360	17 083 233 (5)
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		**11 434 985**	**12 368 175**	**11 880 455**	**15 575 801**	**18 821 952**	**18 006 944**
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	116 008	109 231	38 337	194 563	64 498	43 762 (6)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	954 600	805 320	772 415	745 843	1 171 533	1 541 409 (7)
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		**1 072 132**	**914 551**	**810 752**	**940 406**	**1 236 031**	**1 585 171**
45	TOTAL DES OPE. POUR COMPTE DE TIERS	1 712 251	135 488	18 208	21 070	7 000	962(8)
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**14 219 368**	**13 418 214**	**12 709 415**	**16 537 277**	**20 064 983**	**19 593 077**
040	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	88 669	60 352	58 792	57 650	104 533	52 765 (9)
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 005 582	919 926	396 490	1 043 668	736 460	416 965 (10)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**1 094 251**	**980 278**	**455 282**	**1 101 318**	**840 993**	**469 730**
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		**15 313 620**	**14 398 492**	**13 164 697**	**17 638 595**	**20 905 976**	**20 062 807**

Le SDEY est le maître d'ouvrage des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public, et d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques pour les communes du Département de l'Yonne.

<u>Note explicative de l'évolution des dépenses d'investissement</u> :

(1) **Chapitre 10 Immobilisations corporelles :** En 2023 -> 42 687 € cela concerne la régularisation du compte 1069 par le compte 1068 en vue du passage à la M57 ainsi qu'un trop perçu de FCTVA de 861.51 €.

(2) **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :** En 2022 -> 573 035 € / en 2023 –> 462 134 € soit une baisse de 110 901 €. Cette baisse concerne les études concernant les marchés d'Electrification Rurale ainsi que les concessions et droits similaires (pas de nouveaux logiciels en 2023).

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

(3) **Chapitre 204 Subventions d'équipement versées :** En 2022 -> 145 079 € / en 2023 -> 219 306 € soit une évolution de 74 227 €. Le SDEY subventionne les communes pour les travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Ce dispositif de subvention à l'investissement n'a pas été renouvelé pour l'année 2024.

(4) **Chapitre 21 immobilisations corporelles :** En 2022 -> 568 478 € / en 2023 -> 199 584 € soit une baisse de 368 894 €. Le Sdey a investi en 2023 pour des bancs connectés à hauteur de 114 300 €, pour un système de vidéo surveillance pour les extérieurs du bâtiment du 1 bis avenue Foch (5 980 €) et l'acquisition d'un GPS pour le service SIG (12 978 €). Le Syndicat a acheté du matériel informatique dédiés aux agents, des tablettes et un serveur de données. L'enveloppe est de 33 000 € ; de plus le SDEY a fait quelques agencements dans ses locaux pour près de 22 000 €.

(5**) Chapitre 23 Immobilisations en cours :** En 2022 -> 17 535 360 € / en 2023 -> 17 083 233 € soit une baisse de 452 127 €. Cela correspond aux travaux de basse tension, d'éclairage Public et de géoréférencement.

(6) **Chapitre 13 Subventions d'investissement :** En 2022 -> 64 498 € / en 2023 -> 43 762 € soit une baisse de 20 736 €. Il y a eu moins de remboursements d'acomptes aux antennistes et aux communes ainsi que des trop perçus.

(7) **Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées :** En 2022 -> 1 171 533 € / en 2023 -> 1 541 409 € soit une augmentation de 369 876 €, cela correspond aux capitaux d'emprunts remboursés aux établissements bancaires (pour rappel : déblocage du solde de l'emprunt CRCA de 6 750 000 € avec première échéance à payer à compter du 15/03/2023).

(8) **Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers :** En 2022 -> 7 000 € / en 2023 -> 962 €, ce qui correspond aux derniers travaux concernant les zones blanches.

(9) **Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections :** En 2022 -> 104 533 € / en 2023 -> 52 765 €, il y a une diminution des amortissements due aux amortissements des bornes qui sont maintenant comptabilisés sur le budget annexe IRVE.

(10) **Chapitre 041 Opérations patrimoniales :** En 2022 -> 736 460 € / en 2023 -> 416 965 €, ce chapitre concerne les études qui sont suivies de travaux ainsi que les créances sur transfert de droits à déduction de TVA (convention avec ENEDIS).

	2019	2020	2021	2022	2023
Réseau Basse tension TOTAL	**5 999 382,96 €**	**4 748 323,80 €**	**7 437 130,84 €**	**8 198 378,23 €**	**8 070 193,62 €**
Dissimulation	2 748 811,12 €	2 172 004,44 €	3 591 698,25 €	3 438 009,63 €	2 318 270,47 €
Renforcement	1 019 323,59 €	554 119,67 €	1 171 017,15 €	1 188 173,32 €	1 193 439,28 €
Extensions	1 697 028,76 €	1 633 615,73 €	2 090 213,21 €	1 890 070,16 €	2 099 626,54 €
Securisations	534 219,49 €	388 583,96 €	584 202,23 €	1 682 125,12 €	2 452 038,93 €
GAZ					6 818,40 €
Eclairage public	5 537 384,58 €	6 468 772,72 €	6 827 584,95 €	9 047 909,09 €	8 697 937,93 €
Réseau Orange	1 042 673,26 €	1 076 861,17 €	964 414,73 €	1 311 458,88 €	1 397 399,61 €
Total	**12 579 440,80 €**	**12 293 957,69 €**	**15 229 130,52 €**	**18 557 746,20 €**	**18 165 531,16 €**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

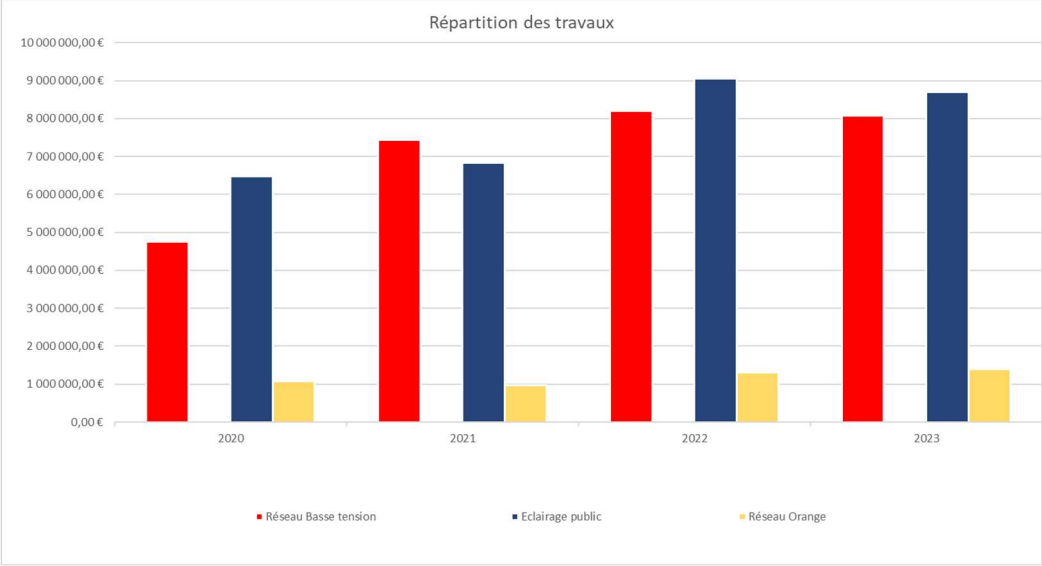

Les travaux sur le réseau Basse tension

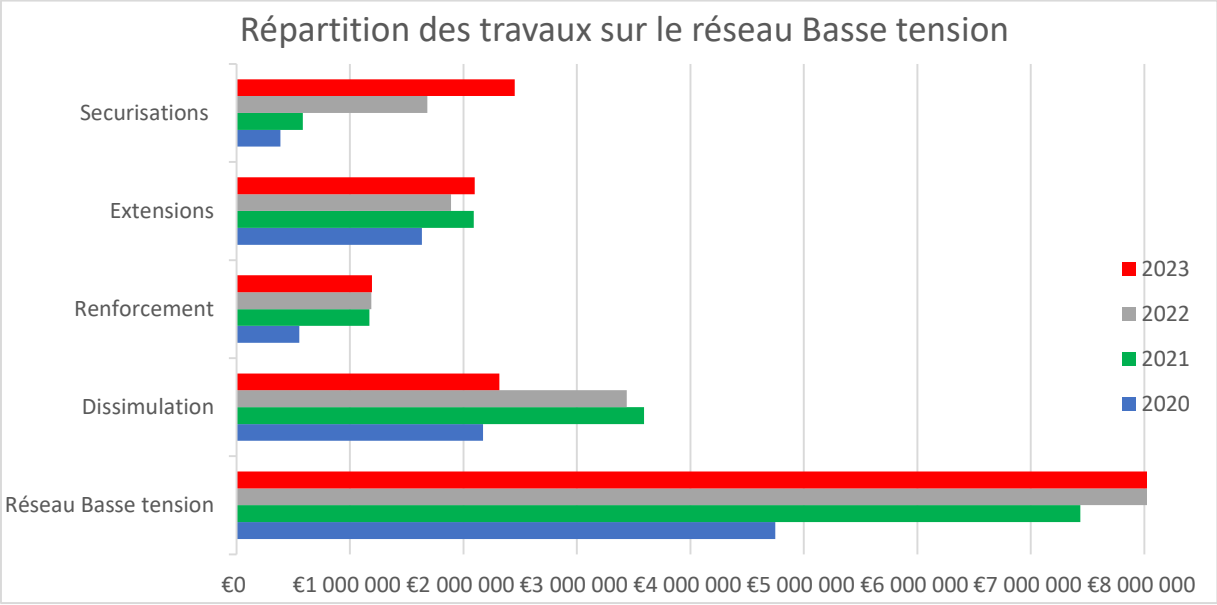

4.2.2. Les recettes

COMPTES		2018	2019	2020	2021	2022	2023
N°_	Libellés	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 601 367	8 670 613	5 450 639	4 700 155	10 554 151	5 884 034 (1)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	8 250 000	0	6 750 000 (2)

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	17 480	0	0	0	0	0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	1 560	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0	0	15 970 (3)
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	66 653	75 038	36 796	7 158	12 922	23 136 (4)
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		**5 685 500**	**8 745 651**	**5 487 435**	**12 957 313**	**10 568 633**	**12 673 140**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	382 865	0	0	1 459 205	2 226 525	2 048 885 (5)
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 040 663	1 007 228	455 810	1 105 333	522 261	165 322 (6)
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		**1 423 528**	**1 007 228**	**455 810**	**2 564 538**	**2 748 786**	**2 214 207**
45	TOTAL DES OPE. POUR COMPTE DE TIERS	1 712 251	143 804	755	30 192	0	7 961 (7)
TOTAL DES RECETTES REELLES		**8 821 279**	**9 896 683**	**5 944 000**	**15 552 043**	**13 317 419**	**14 895 308**
040	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	913 738	853 152	872 384	890 630	1 190 909	967 388 (8)
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 005 582	919 926	396 490	1 043 668	736 460	416 965 (9)
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**1 919 321**	**1 773 078**	**1 268 874**	**1 934 298**	**1 927 369**	**1 384 353**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		10 740 600	11 669 761	7 212 874	17 486 341	15 244 788	16 279 661
TOTAL GENERAL DES RECETTES + 1068		17 740 600	19 469 761	12 248 462	20 849 418	15 244 788	21 330 165

(Pour mémoire : 1068 au 31/01/2023 = 5 050 504.15 €)

<u>Note explicative de l'évolution des recettes d'investissement :</u>

(1) **Chapitre 13 Subventions d'investissement :** En 2022 -> 10 554 151 € / en 2023 –> 5 884 034 € soit une baisse de 4 670 097 €. Pour information un acompte de 30% Fond vert a été perçu en 2023 pour un montant de 16 561.50 € concernant la commune de Treigny-Perreuse- Saine-Colombe. En 2022 nous avons perçu des subventions FACE de périodes antérieures d'où les 10 millions de recettes.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

(2) **Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées :** En 2022-> 0 € / en 2023 -> 6 750 000 € ; cela correspond au solde de l'emprunt CRCA dont 10 % avait été débloqué seulement en 2021 (emprunt CRCA – Taux fixe 0.75% - obligation contractuelle déblocage avant le 10/02/2023 soit 6 750 000€).

(3) **Chapitre 21 immobilisations corporelles :** En 2022 -> 0 € / en 2023 -> 15 970 € ; cela concerne la sortie de l'actif des bancs connectés qui ont été attribués aux communes lors de la remise du Label et d'une régularisation comptable pour erreur d'imputation.

(4) **Chapitre 23 immobilisations en cours :** En 2022 -> 12 922 € / en 2023 -> 23 136 €. Cela correspond à des régularisations suite à la réception d'avoir des entreprises de travaux (DGD).

(5) **Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves :** En 2022 -> 2 226 525 € / en 2023 -> 2 048 885 €. **A noter qu'en 2022, nous avions reçu le FCTVA de 2021 et 2022 : 990 792 € et 1 235 733 € ; en 2023 FCTVA au titre des dépenses 2021.**

(6) **Chapitre 27 Autres immobilisations financières :** En 2022 -> 522 261 € / en 2023 -> 165 322 €. Cela correspond à la convention de partenariat avec Enedis concernant les créances sur transfert de droits à déduction à TVA. Toutes les affaires travaux à compter du 01/01/2021 passe au FCTVA, en conséquence les recettes à ce chapitre sont vouées à disparaitre et le Chapitre 10 prendra le relais.

(7) **Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers :** En 2022 -> 0 € / en 2023 -> 7 961 €, derniers travaux concernant les zones blanches.

(8) **Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections :** En 2022 -> 1 190 909 € / en 2023 -> 967 388 €. Cela concerne la dotation aux amortissements. Il y a une diminution des amortissements due aux amortissements des bornes qui sont maintenant comptabilisés sur le budget annexe IRVE.

(9) **Chapitre 041 Opérations patrimoniales :** En 2022 -> 736 460 € / en 2023 -> 416 965 €, ce chapitre concerne les études qui sont suivies de travaux ainsi que les créances sur transfert de droits à déduction de TVA (convention avec ENEDIS).

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

4.3. BUDGET PRINCIPAL : L'analyse financière

A - Analyse 2023 -> Pour rappel : le solde d'emprunt 2021 a été débloqué en début d'année 2023 pour un montant de 6 750 000 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 459 598
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 820 578
Epargne de gestion	5 798 907
Intérêts de la dette **(66111)**	159 887
Epargne brute	5 639 020
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 541 409
Epargne nette	4 097 611
FCTVA (art 10222)	2 048 885
Autres recettes	12 846 423
Total des recettes réelles d'investissement	14 895 308
Sous-total dépenses d'équipement	18 006 944
Autres investissements hors PPI	43 762
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 541 409
Autres dépenses d'investissement	962
Capacité d'investissement résiduelle	0
Total des dépenses réelles d'investissement	19 593 077
Fonds de roulement en début d'exercice	9 865 275
Résultat de l'exercice (Variation du fonds de roulement)	941 251
Fonds de roulement en fin d'exercice	10 806 526

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

4.4. BUDGET ANNEXE IRVE (Nomenclature M4) : La section de fonctionnement

4.4.1. Les dépenses

COMPTES		2023	Commentaires
N°_	Libellés	Entrées En €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	264 317	Consommations d'électricité, commissions Freshmile, facturation des postes – marché ALCYON et maintenance des bornes.
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM.	36 438	Facturation du chargé de mission par le Budget Principal.
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	Régularisation des écritures de TVA.
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**300 755**	
042	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	303 368	Amortissements des bornes.
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**303 368**	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		**604 123**	

4.4.2. Les recettes

COMPTES		2023	Commentaires
N°_	Libellés	Entrées En €	
70	ATTENUATIONS DE PRODUITS	92 478	Recharges des bornes.
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	586 160	Participation du Budget Principal au Budget Annexe IRVE.
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	Régularisation des écritures de TVA.
TOTAL DES RECETTES REELLES		**678 638**	
042	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	197 796	Amortissements des bornes.
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**197 796**	
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**876 434**	

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

4.5. BUDGET ANNEXE IRVE : La section d'investissement

4.5.1. Les dépenses

COMPTES		2023	Commentaires
N°_	Libellés	Entrées En €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	417 154	Installations de nouvelles bornes.
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**417 154**	
040	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	197 796	Amortissements des bornes.
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**197 796**	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		**614 950**	

4.5.2. Les recettes

COMPTES		2023	Commentaires
N°_	Libellés	Entrées En €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	175 859	Subventions de l'état – plan de relance 2022 et participations des
TOTAL DES RECETTES REELLES		**175 859**	
040	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	303 368	Amortissements des bornes.
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**303 368**	
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**479 227**	

4.6. BUDGET ANNEXE IRVE : L'analyse

Pour rappel : Les emprunts sont portés par le Budget Principal et le budget annexe IRVE est soumis à TVA donc pas de FCTVA à recevoir.

Analyse 2023	
Total des recettes réelles de fonctionnement	678 638
Total des dépenses réelles de fonctionnement	300 755
Epargne brute	377 883
Total des recettes réelles d'investissement	175 859
Total des dépenses réelles d'investissement	417 154
Fonds de roulement en début d'exercice	0
Résultat de l'exercice (Variation du fonds de roulement)	136 589
Fonds de roulement en fin d'exercice	136 589

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

4.7. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE IRVE : L'analyse financière consolidée

Analyse 2023	
Total des recettes réelles de fonctionnement	14 138 236
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 121 333
Epargne de gestion	6 176 790
Intérêts de la dette **(66111)**	159 887
Epargne brute	6 016 903
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 541 409
Epargne nette	4 475 494
FCTVA (art 10222)	2 048 885
Autres recettes	13 022 282
Total des recettes réelles d'investissement	15 071 167
Sous-total dépenses d'équipement	18 424 098
Autres investissements hors PPI	43 762
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 541 409
Autres dépenses d'investissement	962
Capacité d'investissement résiduelle	0
Total des dépenses réelles d'investissement	20 010 231
Fonds de roulement en début d'exercice	9 865 275
Résultat de l'exercice (Variation du fonds de roulement)	1 077 839
Fonds de roulement en fin d'exercice	10 943 114

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

4.8. L'analyse de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ENCOURS DE LA DETTE (en €)	5 417 960	4 612 589	3 840 175	11 344 331	10 172 799	15 381 391
POPULATION DE LA CONCESSION	235 884	234 138	235 871	239 435	238 106	270 968
DETTE en €/HABITANT	23 €	19€	16€	47€	43€	57€
REMBOURSEMENT DES ANNUITES EN CAPITAL	954 600€	860 000€	772 415€	745 835€	1 171 533	1 541 409
TAUX DE REMBOURSE -MENT ANNUEL	17,6%	18,95%	20,11%	6.57%	11.52%	10.02%
CAF BRUTE	4 577 938	4 109 000	2 891 619	1 562 550	2 916 681	5 639 020
CAPACITE DE DESENDETTE MENT (EN ANNEES)	1,2	1,1	1,3	7.3	3.5	2.7

Population de la concession = pop du département – (communes urbaines ayant leur contrat + Paroy en Othe)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx.Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
15 381 390.69 €	0,97 %	11 ans et 7 mois	6 ans	25

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx.Annuel)
Emprunts	25	15 381 390.69 €	0,97 %
Dette	**25**	**15 381 390.69 €**	**0,97 %**

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx.Annuel)
Fixe	15 368 703.95 €	99,92 %	0,97 %
Variable	12 686.74 €	0,08 %	3,94 %
Ensemble des risques	**15 381 390.69 €**	**100,00 %**	**0,97 %**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Répartition par type de taux

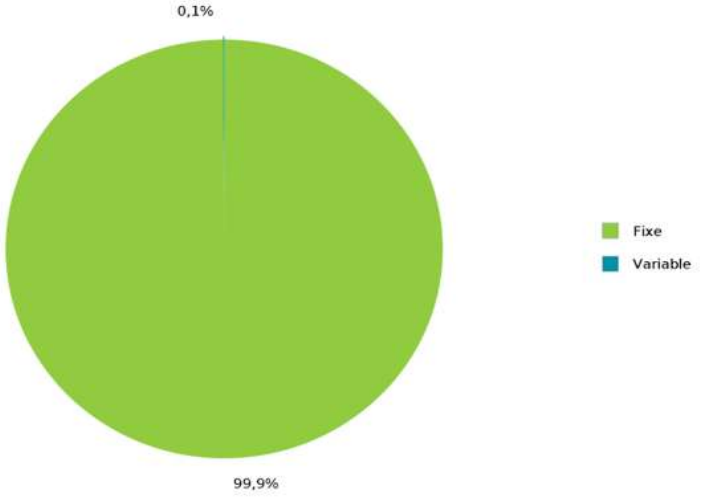

Répartition de l'encours de dette par prêteur

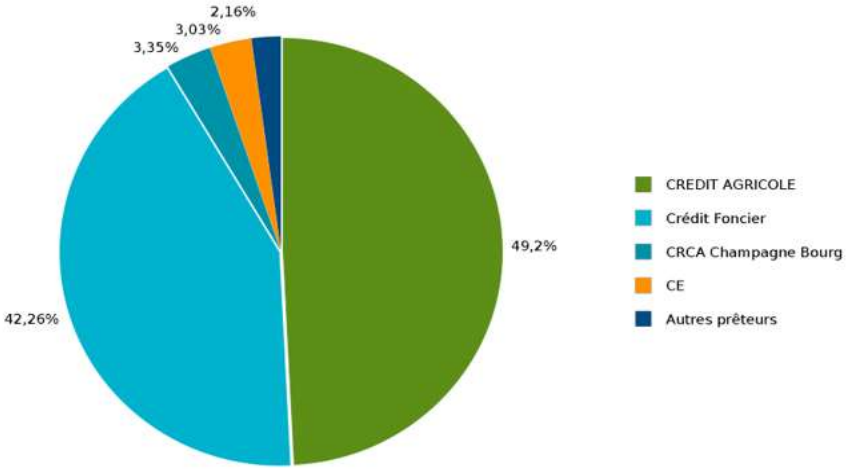

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	7 567 057.08 €	49,20 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	6 500 000.00 €	42,26 %	
CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	515 915.63 €	3,35 %	
CAISSE D'EPARGNE	466 763.83 €	3,03 %	
Autres prêteurs	331 654.15 €	2,16 %	
Ensemble des prêteurs	**15 381 390.69 €**	**100,00 %**	-

Dette par année

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	15 507 931 €	14 506 612 €	13 014 563 €	11 530 631 €	10 219 026 €	4 632 466 €
Capital payé sur la période	1 541 409 €	1 502 409 €	1 481 724 €	1 487 368 €	1 200 328 €	1 090 990 €
Intérêts payés sur la période	160 078 €	146 234 €	126 136 €	107 151 €	88 658 €	35 350 €
Taux moyen sur la période	0,98 %	0,94 %	0,90 %	0,85 %	0,80 %	0,70 %

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Dette selon la charte de bonne conduite

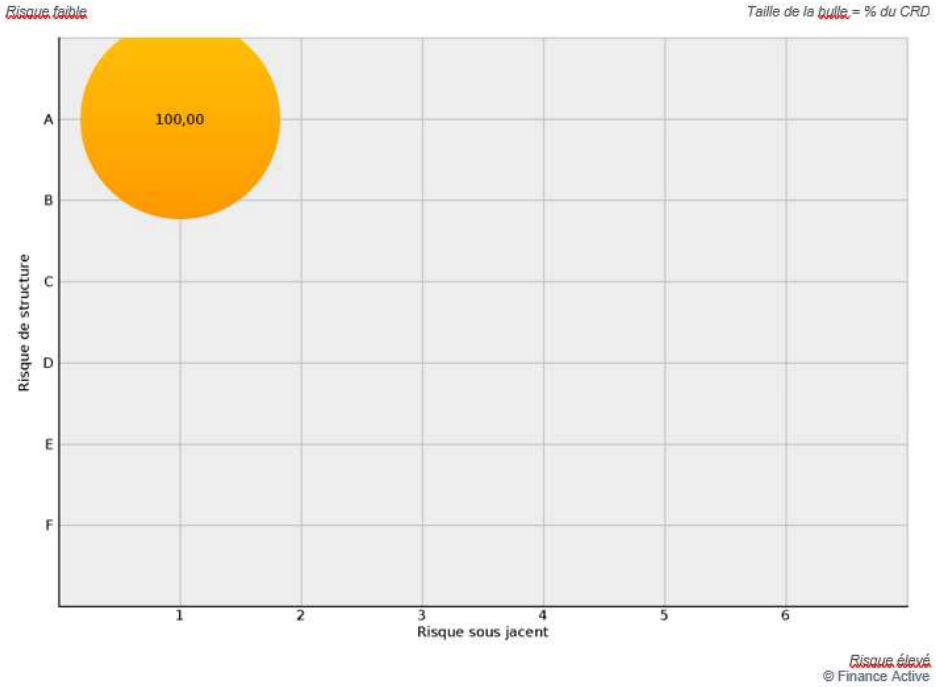

La mise en place dans le cadre de la charte de bonne conduite dite charte Gisler d'une classification des produits structurés et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont permis d'améliorer l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

Le **A** précise que cette catégorie regroupe les emprunts à taux fixe, taux variable simple ainsi que les produits assortis d'instruments de couverture permettant d'échanger des taux à risque contre un taux fixe ou variable simple (swap) ou permettant de se couvrir vis-à-vis de l'évolution des taux (option telles que les cap, floor ou tunnel).

Le **1** signifie qu'il s'agit des taux d'échange interbancaire en zone euro (EURIBOR), des taux obligataires dans la zone euro, des CMS euro (*constant maturity swap*), du taux du Livret A, etc...
L'ensemble des emprunts du SDEY sont classés A1 dont le risque est faible.

Le Capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 15 381 390,69 €. L'extinction de la dette sera totale en 2036.

Sur l'exercice 2024, 146 234 € en intérêts et 1 502 409 € en capital seront à inscrire au budget si aucun autre emprunt n'est contracté sur la période.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

V. Les tendances en dépenses et en recettes du Budget Principal pour 2024

(Les chiffres avancés ne tiennent pas compte des Restes à Réaliser 2023 ; cela correspond aux propositions de crédits nouveaux à ouvrir en 2024)

5.1. Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Rappel : sont exclues du budget primitif 2024 du Budget Principal toutes les dépenses et recettes liées aux bornes.

Le SDEY prévoit une baisse significative de ses dépenses en section de fonctionnement.

Les charges à caractère général baissent de 1 018 307 € par rapport au budget primitif 2023. Les lignes budgétaires impactées par les baisses significatives de crédits au chapitre 011 se trouvent sur les postes de travaux Réseau Télécom et Fibre Optique (baisse de 960 000 €) du fait de la mise en place d'une convention Type A au sujet de ces travaux et de la maintenance (602 000 € en 2024 contre 683 000 € en 2023).

Le SDEY continue de proposer aux collectivités qui le souhaitent un accompagnement dans le cadre du service optimisation énergétique pour des études. Une enveloppe de 200 000 € est proposée pour ces projets (Etudes énergétiques, faisabilité bois, faisabilité solaire et solaire thermique). Ces crédits permettront de faire appel à des prestataires extérieurs en mutualisant les dépenses pour plusieurs collectivités intéressées.

Concernant la maintenance des réseaux d'éclairage public, les dépenses sont estimées pour 2024 à 535 560 € contre 615 560 € en 2023.

Le chapitre des charges de personnel reste stable en 2024 (2 549 658 € en 2024 contre 2 534 497 € en 2023 soit une augmentation de 15 161 €).

Pour l'année 2024, nous avons prévu une baisse des reversements de l'accise sur l'électricité aux communes urbaines (350 000 € d'inscrits en 2024 contre 520 000 € en 2023) : en raison de la prévision de diminution de la taxe qui sera perçue en recettes (consommation de l'électricité en chute libre du fait de la conjoncture, du fait de la prise en charge par l'Etat de la taxe -> probabilité de régularisations fortes possibles en 2024 à la baisse).

Les crédits au chapitre 65 restent stables du fait de l'inscription de la subvention qui sera versée au budget annexe IRVE (**722 061.74** € en attente de la clôture du CA 2023)
A noter que les participations du SDEY comptabilisées à l'article comptable 65888 baissent en raison des faibles crédits inscrits pour les travaux RT/FO en convention type B.

Les crédits au chapitre 66 augmentent du fait du projet de contracter un emprunt (3 Millions) afin de participer à l'augmentation du capital de la SEM Yonne Energie.

Il est prévu au chapitre 67 – charges spécifiques d'inscrire 60 000 € au cas où il faudrait annuler des titres sur exercices antérieurs afin de régulariser.

En 2023, la Paierie Départementale nous a demandé de comptabiliser une dotation pour dépréciation de compte de tiers de 20 % de la créance due par la SCI DU VILLE ; en 2024, une ouverture de crédits de 360 € est prévue au chapitre 68 – article 6817 afin de poursuivre de provisionner la créance de ce tiers.

5.2. Evolution des recettes de fonctionnement

Nous proposons une ouverture de crédits à hauteur de 10 000 € au chapitre 013 atténuations de charges qui correspond aux reversements des indemnités journalières des agents en arrêt maladie.

Au chapitre 70, 300 000 € sont inscrits pour les recettes de CEE, 290 000 € de recettes liées aux participations des communes pour les travaux de réseau Télécom et fibre optique contre 976 000 € en 2023. Des crédits

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

sont prévus en recettes de fonctionnement à hauteur de 31 365 € pour la mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes (chargé de mission payé sur le budget principal, refacturé au BA IRVE)

Les crédits ouverts en 2024 pour la collecte de l'accise sur l'électricité sont en baisse significative -> 5 500 000 € contre 6 650 000 € en 2023 (baisse de la consommation d'électricité sur le territoire du fait de la conjoncture et régularisation de l'Etat face à la taxe versée en 2023 aux AODE surestimée).

Pour 2024, les recettes estimées des redevances s'élèvent à 541 064 € pour la redevance R1, 571 600 € pour la redevance dite R2 et 40 890 € pour la redevance « gaz ».

Les recettes liées à la part couverte par le tarif sont des recettes de fonctionnement, versées par Enedis. Ces recettes sont relatives au montant de travaux réalisés pour les extensions de réseaux : montant des travaux prévus pour 2024 : 4 000 000€ TTC – recettes attendues 1 300 000 €.

Des recettes sont inscrites à hauteur de 200 000 € concernant la convention avec le Conseil Départemental 89, Yconik et Orange pour l'utilisation de supports communs.

Les communes déjà adhérentes au service optimisation énergétique participent aux dépenses réalisées par le SDEY pour les études énergétiques de leurs bâtiments communaux. Les communes participeront aux études énergétiques que le SDEY a confié à des prestataires extérieurs dans le cadre d'un marché public selon les modalités du règlement financier.
Des recettes sont également inscrites au chapitre 74 pour les participations des communes concernant la maintenance, les adhésions CEP pour un montant de 300 600 €.

5.3. Evolution des dépenses d'investissement

Les capitaux d'emprunts à rembourser en 2024 sont estimés à 1 617 500 € en vue de rembourser la dette et de contracter un emprunt de 3 Millions d'euros afin de participer à l'augmentation du capital de la SEM Yonne Energie.

L'enveloppe consacrée aux frais d'études est de 445 000 € en 2024 ; 400 000 € pour les études EP/ER, 30 000 € pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage juridique solaire et 15 000 € pour l'études d'ombrières solaires au 1 bis Avenue Foch.

Des crédits sont inscrits à hauteur de 65 000 € à l'article 2051 : concessions et droits similaires dont 50 000 € dans un logiciel GMAO (= **G**estion de **M**aintenance **A**ssistée par **O**rdinateur -> méthode de gestion assistée d'un logiciel destiné aux services de maintenance d'une entreprise afin de l'aider dans ses activités.) et 15 000 € pour le logiciel de comptabilité.

<u>Le SDEY propose de subventionner plusieurs projets</u> :

Le SDEY subventionne les projets des communes qui ont fait l'état des lieux de la consommation énergétique de leur patrimoine et qui se lancent dans les travaux de rénovation isolation de combles ; 140 000 € sont inscrits afin de subventionner les communes.

- L'année 2024 sera marquée par des travaux de rénovation de l'Eclairage Public et de basse tension d'envergure à hauteur de 12 410 361 € d'ouverture de nouveaux crédits.
- La nouveauté 2024 est la mise en place de la convention Type A pour les travaux RT ; les crédits ouverts pour 2024 sont de 300 000 €.
- 12 300 € sont prévus pour des travaux d'isolation combles Migennes, 25 000 € pour une expérimentation route solaire au 1 bis, 65 000 € pour la mise place d'une ombrière au 1 Bis et enfin 120 000 € pour la mise en place d'une ombrière solaire à Migennes.
- L'enveloppe prévue pour l'opération Géoréférencement est de 400 000 € (marché composé de 2 lots suivis par les entreprises CERENE et SURVEY).

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

- Le SDEY souhaite investir dans des objets connectés à hauteur de 40 000 € et mettre en place de stations de pompage solaires ; le coût de cette opération est estimé à 10 000 €.
- 74 000 € sont inscrits pour des travaux sur les bâtiments ou encore pour le remplacement de matériel informatique devenu obsolète.
- Il est inscrit 3 000 000 € au chapitre 26 – Titres de participation afin de participer à l'augmentation du capital de la SEM Yonne Energie.

5.4. Les recettes d'investissement

En 2024, une enveloppe de 250 000 € est inscrite au chapitre 13 – article 1321 relative aux recettes perçues au titre du fond vert.

~ EN MATIERRE D'ELECTRIFICATION RURALE ~

Les travaux de l'enveloppe du Fond d'amortissement des charges d'électrification rurale

La mission « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » a pour objet de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux de structuration des réseaux électriques ainsi que dans les opérations de maîtrise de la demande en électricité, de production d'énergie renouvelable en sites isolés et plus généralement de transition énergétique en milieu rural. Ce financement demeure un outil en faveur de l'égalité des territoires et d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans les zones rurales.

Le Ministère de la Transition écologique a achevé en 2021 la réforme réglementaire du CAS Facé (le compte d'affectation spéciale dédié au « financement des aides aux collectivités pour l'électrification »). Le décret n° 2020- 1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale établit dorénavant la base réglementaire pour la gestion des aides. L'arrêté du 13 avril 2021 pris en application du décret cité en précise les modalités d'application.

Ces nouvelles dispositions, applicables depuis le 1er janvier 2021, visent à favoriser l'accélération de la consommation des crédits budgétaires et le regroupement de la compétence de l'électrification dans les territoires. Le Facé voit par ailleurs sa compétence étendue dans les domaines de la transition énergétique et des solutions innovantes. Enfin les taux d'aide peuvent désormais être fixés par arrêté à un niveau inférieur à 80% du montant des travaux.

Une plate-forme de gestion dématérialisée des subventions accessibles aux AODE a été mise en place en février 2021. Cette plate-forme contribue à améliorer la gestion et la programmation des aides et le suivi réalisé par la direction générale de l'énergie et du climat en matière de demandes de subventions et d'avancement des travaux.

Les programmes 06 sécurisation des fils nus (hors faible section) et 07 sécurisation des fils nus de fabible section sont fusionnés au profit d'un nouveau programme sécurisation des fils nus.

Programme	2023	Estimations 2024
Renforcement = FACE AP	1 035 874.57 €	1 005 600 .00 €
Extensions	57 738.92 €	88 000.00 €
Dissimulation = FACE TRANCHE C	0,00 €	0€
Sécurisation faible section	551 918.12 €	551 800.00 €
Total	1 645 531.61 €	1 645 400.00 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

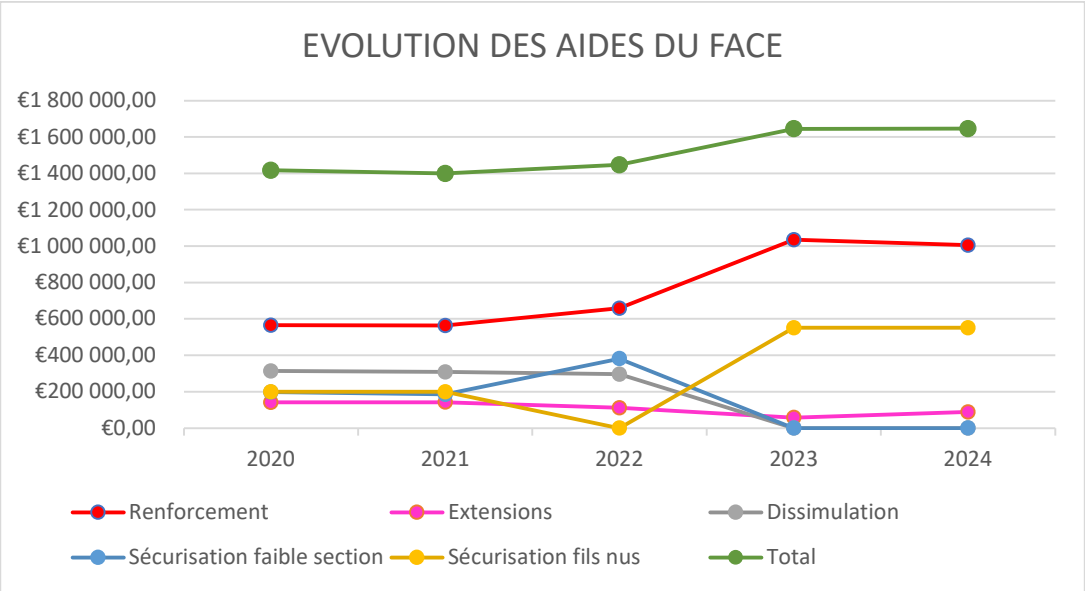

Les travaux dans le cadre du contrat de concession d'électricité

Le nouveau contrat de concession prévoit des travaux qui sont inscrits dans une convention de partenariat signée entre Enedis et le SDEY.

Plusieurs types de travaux sont compris dans cette convention :

- Des travaux de **résorption des fils nus** pour 40% de l'enveloppe ;
- Des travaux de **suppression des cabines hautes** pour 30% de l'enveloppe ;
- Des travaux de **modernisation et d'innovation des réseaux** pour 30% : ces travaux pourraient être réalisés sur le réseau d'éclairage public.

Une enveloppe dite article 8 permet au syndicat et aux communes de réaliser des travaux de résorption des fils nus à hauteur de 20% de l'enveloppe, et des travaux de dissimulation des réseaux pour le restant de subvention.
Il est inscrit 830 000 € de recettes au 1328 en 2024.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

	2024	Montant de travaux HT	Subvention ENEDIS - FACE	Participation SDEY	Fonds de concours Commune
Etudes 2031					
Etudes	400 000 €	333 333 €		166 667 €	166 667 €
Convention Article 8 352 500€ (1328) Programme 2023	**360 000 €**	**300 000 €**	**120 000 €**	**75 000 €**	**105 000 €**
20% de fils nus 40% Enedis	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dissimulation 40% Enedis	360 000 €	300 000 €	120 000 €	75 000 €	105 000 €
Convention Article 8 352 500€ (1328) Programme 2024	**885 600 €**	**738 000 €**	**295 200 €**	**197 800 €**	**245 000 €**
20% de fils nus 40% Enedis	45 600 €	38 000 €	15 200 €	22 800 €	0 €
Dissimulation 40% Enedis	840 000 €	700 000 €	280 000 €	175 000 €	245 000 €
Convention de modernisation (1328) Programme 2023 + anticipation	**207 189 €**	**172 658 €**	**86 329 €**	**86 329 €**	**0 €**
Résorption fils nus 2023	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résorption cabines hautes 2023	207 189 €	172 658 €	86 329 €	86 329 €	0 €
Anticipation modernisation 2023	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
modernisation et innovation du réseaux 2023 (**2317**)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Convention de modernisation (1328) Programme 2024 + anticipation	**687 751 €**	**573 126 €**	**286 563 €**	**286 563 €**	**0 €**
Résorption fils nus 2024	165 060 €	137 550 €	68 775 €	68 775 €	0 €
Résorption cabines hautes 2022/2023	90 691 €	75 576 €	37 788 €	37 788 €	0 €
Résorption cabines hautes 2024	432 000 €	360 000 €	180 000 €	180 000 €	0 €
Anticipation modernisation 2024	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
modernisation et innovation du réseaux 2023 (**2317**)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Programme FACE 2021 (1321 et 13248)	**108 000 €**	**90 000 €**	**36 000 €**	**22 500 €**	**31 500 €**
Face C dissimulation 2021 40% repartition 25% 35%	108 000 €	90 000 €	36 000 €	22 500 €	31 500 €
Programme FACE 2022 (1321 et 13248)	**494 174 €**	**411 812 €**	**230 749 €**	**94 700 €**	**86 363 €**
Travaux Face AB renfo 2022	198 074 €	165 062 €	132 049 €	33 012,33 €	0,00 €
Face C dissimulation 2022 40% repartition 25% 35%	296 100 €	246 750 €	98 700 €	61 688 €	86 363 €
Programme FACE 2023 (1321 et 13248)	**2 025 292 €**	**1 687 743 €**	**1 350 195 €**	**337 549 €**	**0 €**
Travaux Face AB renfo 2023	1 285 405 €	1 071 171 €	856 937 €	214 234,17 €	0,00 €
Travaux FACE S 2023	739 887 €	616 573 €	493 258 €	123 315 €	0 €
Programme FACE 2024 (1321 et 13248)	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Travaux Face AB renfo 2024	0 €	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €
Face C dissimulation 2024 40% repartition 25% 35%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux extension Face 2024	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux FACE S 2024	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Programme Extensions	**4 000 000 €**	**3 333 333 €**	**1 333 333 €**	**0 €**	**2 000 000 €**
Extensions de réseaux	4 000 000 €	3 333 333 €	1 333 333 €	0 €	2 000 000 €
Programme Fonds Propres	**1 000 000 €**	**833 333 €**	**0 €**	**250 000 €**	**583 333 €**
Dissimulation	1 000 000 €	833 333 €	0 €	250 000 €	583 333 €
Gaz	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
	0 €				
Convention type A	**300 000 €**	**250 000 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
	300 000 €				

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Sur le réseau d'éclairage public

Depuis les transferts de la compétence éclairage public des communes vers le syndicat, les dépenses d'investissement ne cessent d'augmenter, démontrant la volonté accrue d'améliorer le parc des communes de l'Yonne au regard des avancées technologiques dans un objectif toujours plus ambitieux de transition énergétique.

A ce jour, 356 communes ont confié au syndicat la réalisation de leurs travaux d'éclairage public. Près de 32 communes sont inscrites au programme 2024/2025/2026 de rénovation complète de leur parc avec télégestion. Plus de 27 millions de commandes ont d'ores et déjà été passés depuis le début de l'opération.

Le succès du programme rénovation complète en LED intelligent depuis 2019 démontre une vraie volonté de maitrise de l'Energie de la part des communes.

~ TRANSITION ENERGETIQUE ~

Depuis 2015 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SDEY s'inscrit dans une volonté d'aider les communes à améliorer ou développer la performance énergétique de leurs équipements. Le SDEY a fait le choix d'aider les communes dans la réalisation de l'objectif d'exemplarité des bâtiments publics.
En 2024, le SDEY continuera d'apporter expertise et conseil aux communes, mais les aides à l'investissement sont stoppées.

La transformation en bâtiment intelligent

Le Syndicat souhaite faire de son bâtiment situé au 1Bis, avenue Foch un bâtiment intelligent en termes de maitrise de l'énergie.

Ce projet s'articule autour de deux axes différents :

- Une première partie consiste à installer des équipements électroniques, des procédés informatiques et des télécommunications pour une gestion intelligente du bâtiment et de parkings ;
- Une seconde partie du projet consiste à assurer la production d'électricité par des ombrières. Cette production permettrait la consommation des bornes de recharge et des véhicules électriques (études commandées en 2023, réalisation en 2024).

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Exemple d'ombrière avec réutilisation de pâles éoliennes :

La poursuite des actions du service optimisation énergétique

Le conseil en énergie partagé et l'assistance à maitrise d'ouvrage

Le service Optimisation Energétique regroupe aujourd'hui 153 communes et 3 EPCI pour lesquelles des visites de bâtiments et audits énergétiques ont été effectués.

Le SDEY continue d'accompagner les collectivités via une AMO – Assistance à Maitrise d'ouvrage (appui technique et administratif sur le projet) pour les projets suivants :

- Audits énergétiques ;
- Etudes faisabilité bois, solaire panneaux photovoltaïques, solaire thermique.

Le Syndicat prend en charge une partie du coût des études réalisées dans ces domaines.

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) incite à réaliser des économies d'énergies dans le secteur du bâtiment et de la petite et moyenne industrie. Face à la complexité de la procédure administrative, le SDEY assure pour les communes et EPCI la gestion des Certificats d'Economie d'Energie relatifs à l'éclairage public et aux bâtiments, permettant ainsi leur mutualisation. Les recettes de ces certificats d'économie d'énergie sont inscrites en recettes exceptionnelles de la section de fonctionnement.

Le Groupement d'achats d'Energie

Les 8 syndicats de Bourgogne Franche-Comté ont lancé des marchés groupés pour la période 2022-2024 pour le gaz et 2023-2025 pour l'électricité. Actuellement, 203 membres icaunais adhérent au groupement d'achat gaz et électricité.

~ LA MOBILITE DURABLE DANS L'YONNE ~

Les bornes de recharge pour véhicules électriques

Le SDEY a débuté en 2015 un programme ambitieux de création d'un réseau de bornes pour véhicules électriques sur le territoire. A la fin de l'année 2024, 160 bornes seront installées. Le SDEY a été en 2018

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

lauréat national du trophée des territoires électromobiles, prix décerné par l'AVERE (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique).

Nous continuerons en 2024 de poser des bornes pour les communes candidates s'inscrivant dans le SDIRVE (Schéma Directeur de Déploiement IRVE). Dans notre recherche constante d'innovation, le syndicat a souhaité déployer quelques stations modernes de recharge rapide et ultra-rapide. Ces déploiements devraient se poursuivre en 2024.

~ LA DYNMIQUE D'INNOVATION ~

Expérimentation stockage

Le Syndicat souhaite participer au développement de solutions de stockage, qui serait une alternative à des renforcements nécessaires pour des bornes de recharge rapide, ultra-rapides ou des stations multi bornes. Il permettra également de substituer des abonnements du tarif C4 (>36kW) à C5(<36kW).

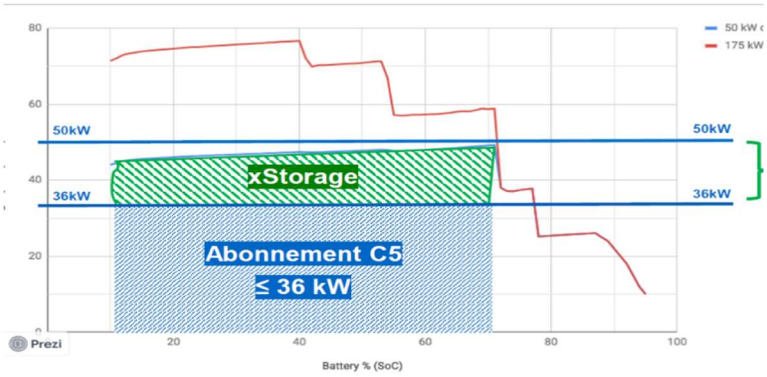

Branchement de véhicules au réseau ou bâtiment

Cette technologie « V2G » Véhicule to Grid, borne bidirectionnelle permettant l'injection de la batterie sur le réseau électrique, est installé sur le bâtiment du 1Bis, avenue Foch à Auxerre couplé à de l'autoconsommation. Ce type de bornes sera installée sur deux communes rurales.

Les smartgrids

Le syndicat a pour ambition de développer à l'échelle d'une commune un réseau électrique intelligent, qui favorise la circulation d'informations entre les fournisseurs et consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel dans un objectif de gestion efficace.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

Ce réseau repose sur le développement d'énergies renouvelables, l'autoproduction et l'autoconsommation locale et le stockage de l'énergie.

Dynamique économique des métiers de l'Energie et des réseaux

Une convention de partenariat a été signée entre le Syndicat, l'Université de Bourgogne et SAYENS le 20 juin 2022 ; cette convention a pour objet de définir un cadre de coopération, de concertation et d'échange d'informations, de promotion et de suivi d'activités de recherche, de formation, d'expertise et d'information scientifique menées en partenariat entre les parties.

Un volet permettrait la création d'un incubateur d'entreprises dans le domaine de l'éclairage public et plus généralement dans le développement durable.

VI. Les tendances en dépenses et en recettes du Budget Annexe IRVE pour 2024

(Les chiffres avancés ne tiennent pas compte des Restes à Réaliser 2023 ; cela correspond aux propositions de crédits nouveaux à ouvrir en 2024)

A noter que 2024 sera le premier exercice du BA IRVE avec une période de 12 mois pleins.

6.1. Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Les crédits ouverts concernant les consommations d'électricité des bornes sont similaires à 2023 soit 170 000 €.
La sous-traitance générale augmente sensiblement de 28 000 € et passe à 228 000 € ; cela correspond aux commissions Freshmile, aux prestations d'Alcyon et Cogelum ainsi qu'une étude prospective sur les perspectives de gestion du BA IRVE.
Les crédits pour la maintenance sont ouverts à hauteur de 59 000 € contre 139 300 € en 2023.
Concernant les frais de personnel, un montant de 31 365 € est inscrit pour les salaires et traitements du chargé de mission contre 37 797 € en 2023.
Les amortissements des bornes prévus pour l'exercice 2024 sont de 515 000 €.

6.2. Evolution des recettes de fonctionnement

Un montant de 221 000 € est inscrit pour les amortissements de subventions.
Les recettes prévues pour l'année 2024 concernant les ventes de recharges sont de 185 000 € contre 170 000 € en 2023.
La participation du BP au BA IRVE sera de 722 061.74 € et 58 555 € de crédits sont inscrits pour des recettes émanant des autres syndicats afin de co-financer les études faites.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240202-DE02_2024-DE

6.3. Evolution des dépenses d'investissement

Un montant de 221 000 € est inscrit pour les amortissements de subventions à l'identique des recettes de fonctionnement.
Des crédits sont ouverts au 21753 pour le remplacement des bornes déposées à hauteur de 101 480 €.
Enfin, des installations de nouvelles bornes sont prévues à hauteur de 449 000 € pour cette année 2024.

RECAPITULATION	2019	2020	2021	2022	2023
Bornes electriques	114 412,99 €	237 879,06 €	215 747,86 €	261 314,26 €	422 071,32 €

6.4. Evolution des recettes d'investissement

Les amortissements des bornes prévus pour l'exercice 2024 sont de 515 000 € comme en dépenses de fonctionnement.
Nous prévoyons des crédits à hauteur de 256 480 € pour les subventions d'investissement concernant le FACE, les participations des communes ainsi que la prime Advenir.

VII. Plan pluriannuel d'investissement et prospective financière

	Rétrospective			Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produit des ventes et prestations	1 053 602	972 225	1 273 427	2 172 515	1 170 000	680 000	680 000	680 000
Fiscalité indirecte	5 782 175	6 152 019	6 441 038	8 333 018	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
Dotations	2 449 617	2 104 737	1 986 864	2 674 109	2 945 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Produits divers de gestion courante (art 758)	0	51 612	26 066	26 635	118 000	100 000	100 000	100 000
Autres recettes d'exploitation	305 135	340 594	277 704	253 321	10 000	10 000	10 000	10 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	**9 590 529**	**9 621 186**	**10 005 099**	**13 459 598**	**9 743 000**	**8 390 000**	**8 390 000**	**8 390 000**
Charges à caractère général (chap 011)	3 328 498	3 518 621	3 628 057	2 981 838	2 195 000	2 195 000	2 195 000	2 195 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 948 898	2 211 692	2 331 132	2 414 143	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	532 012	624 229	585 598	1 589 127	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Intérêts de la dette (art 66111)	136 074	115 197	137 730	159 887	146 234	186 136	162 154	138 463
Autres dépenses de fonctionnement	244 526	407 483	405 898	675 561	401 083	451 715	451 662	453 901
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**6 190 008**	**6 877 223**	**7 088 415**	**7 820 556**	**6 342 317**	**6 432 852**	**6 408 816**	**6 387 364**
Epargne de gestion	**3 536 595**	**2 843 860**	**3 054 414**	**5 798 929**	**3 546 917**	**2 143 285**	**2 143 338**	**2 141 099**
Intérêts de la dette	136 074	115 197	137 730	159 887	146 234	186 136	162 154	138 463
Epargne brute	**3 400 521**	**2 728 663**	**2 916 685**	**5 639 042**	**3 400 683**	**1 957 148**	**1 981 184**	**2 002 636**
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	772 415	745 843	1 171 532	1 541 409	1 502 409	1 606 660	1 617 301	1 335 459
Epargne nette	**2 628 106**	**1 982 820**	**1 745 153**	**4 097 633**	**1 898 274**	**350 488**	**363 883**	**667 177**
FCTVA (art 10222)	0	1 459 205	2 226 525	2 048 885	2 800 000	2 800 000	2 100 000	1 500 000
Emprunts	0	8 250 000	0	6 750 000	3 000 000	0	0	0
Autres recettes	5 943 999	5 842 837	11 090 893	6 096 423	8 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Total des recettes réelles d'investissement	**5 943 999**	**15 552 042**	**13 317 418**	**14 895 308**	**13 800 000**	**7 800 000**	**7 100 000**	**6 500 000**
Sous-total dépenses d'équipement	11 880 455	15 575 802	18 821 950	18 006 944	13 924 000	9 400 000	9 400 000	9 400 000
Autres investissements hors PPI	38 337	194 563	64 497	43 762	80 000	70 000	70 000	70 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	772 415	745 843	1 171 532	1 541 409	1 502 409	1 606 660	1 617 301	1 335 459
Autres dépenses d'investissement	18 208	21 070	6 999	962	3 000 000	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	**12 709 414**	**16 537 277**	**20 064 978**	**19 593 077**	**18 506 409**	**11 076 660**	**11 087 301**	**10 805 459**
Fonds de roulement en début d'exercice	15 302 316	11 937 422	13 696 150	9 865 275	10 806 548	9 500 822	8 181 310	6 175 193
Résultat de l'exercice (Variation du fonds de roulement)	- 3 364 894	1 758 728	- 3 830 875	941 273	- 1 305 726	- 1 319 512	- 2 006 117	- 2 302 823
Fonds de roulement en fin d'exercice	11 937 422	13 696 150	9 865 275	10 806 548	9 500 822	8 181 310	6 175 193	3 872 370
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	4 612 589	3 840 175	11 344 332	10 172 799	15 381 391	15 378 982	13 772 322	12 155 020
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	3 840 175	11 344 332	10 172 799	15 381 391	15 378 982	13 772 322	12 155 020	10 819 561